

Séance du Conseil général du 14 décembre 2023
Rapport de la Commission de gestion et des finances

Préavis municipal n° 09/2023
Relatif au Budget 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 14 novembre 2023 à 19h00 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
 Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal
Excusé : Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal

Pour la Bourse: Madame Sylvie Faessler, Boursière

Pour la Commission : Monsieur Pascal Muller, rapporteur
 Madame Vivette Pilloud, membre
 Monsieur Michel Artar, membre
 Monsieur Marc Furrer, suppléant

Excusée : Madame Yolande Riche, Présidente

M. Cherix, syndic, nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

Préalablement à cette séance, la COGEFI avait soumis ses questions à la Municipalité.

Lors de l'étude du Budget 2024, la COGEFI a relevé un certain nombre d'erreurs. Dans un esprit de bonne collaboration, il a été admis, à la demande de la Municipalité, de créer une version 2 du document afin de procéder à la correction de ces erreurs.

Ces quelques points ont été discutés par la Commission :

P4/16 - Sur la base cantonale, les impôts frontaliers ne font pas partie des impôts structurels, car il n'est pas sûr qu'ils seront encaissés.

P7/16 rubrique 451 - Le déplacement de l'Ecopoint ainsi que l'achat de containers seront liés au projet de la Maison de Commune.

P16/16 - Le préavis 06/2017 ne prévoyait pas de mode d'amortissement. Pour cette raison les dépenses y relatives ne peuvent plus être imputées dans un compte de fonctionnement. Elles seront donc amorties par la réserve sur investissements futurs.

Compte 110.301 p2/25 - L'augmentation significative du coût du traitement du personnel s'explique par :

- ❖ l'augmentation du coût de la vie est fixé à 2% pour 2023
- ❖ l'augmentation du coût de la vie est estimée à 3% pour 2024
- ❖ le temps de travail de la secrétaire municipale passera de 50 à 60 %
- ❖ l'adaptation des annuités selon leur classe

Compte 350.318 p11/25 - Il est prévu CHF 10'000.- pour une étude de faisabilité pour l'installation provisoire d'une classe supplémentaire. Ce projet sera aussi lié à celui de la Maison de Commune.

Compte 354.314 p13/25 Chapelle, entretien courant - Certains travaux n'ont pu être effectués en 2023, ils sont reportés en 2024.

Compte 355.314 p13/25 fontaine couverte, entretien courant - Le remplacement des poutres du toit, n'a pu être effectué en 2023, il est reporté en 2024.

Compte 430.312 p15/25 électricité, éclairage public - Le coût est identique, malgré le remplacement des éclairages par du LED, car il y aura une consommation supplémentaire due aux 24 lampadaires prévus à la route de Cossonay.

Compte 440.314 p15/25 parcs, place et cimetière, entretien courant - Ce compte se détaille de la manière suivante :

- ❖ CHF 5'000.- pour divers et imprévus
- ❖ CHF 16'000.- pour la réfection du mur à l'angle nord du cimetière
- ❖ CHF 8'000.- pour la taille et l'entretien du gazon ainsi que pour l'entretien de la haie au sud-ouest du cimetière

Compte 460.4342 p17/25 Taxes d'épuration (EC/EU) - La facturation des taxes du premier semestre 2023 se fera exceptionnellement sur décembre 2023, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Compte 600.390 p20/25 Vacances municipales pour le dicastère « Police » - Le chiffre porté au budget reste élevé, bien que le remplacement du commandant de Police soit pratiquement réglé.

Compte 810.435 p24/25 Vente d'eau - Ce compte est déficitaire car le réseau d'eau nécessite des travaux de remise en état. Conformément au préavis 05/2017, le prix de l'eau sera augmenté à CHF 2.15 m³ dès 2024. Pour rappel, le règlement permet d'augmenter celui-ci jusqu'au plafond de CHF 2.60 m³, sans présenter un nouveau préavis.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal n°09/2023;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

Décide :

D'adopter le budget pour l'année 2024 avec un déficit de CHF 421'571.-, tel que présenté par la Municipalité.

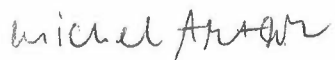
Pour la Commission :

La Présidente :


Yolande Riche

Le rapporteur :

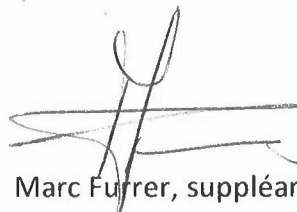

Pascal Muller



Michel Artar, membre



Vivette Pilloud, membre


Marc Furrer, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 24 novembre 2023

